
	SAMU 49			
	0796-PR-PS-01	Version 4	08 / 2011	
	PLAN ORSEC NOVI ANNEXE SAMU			

OBJET : règles opérationnelles au SAMU 49 en cas de Plan ORSEC NOVI

DOMAINE D'APPLICATION : En régulation, au Centre 15
En intervention, par les SMUR sur site

SOMMAIRE

Généralités	Missions du SAMU- Centre 15	R200
	Missions des SMUR	R201
	Mission de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique	R202
	Le Poste Médical Avancé	R203
	Les établissements de santé	R204
Modules	Engagement des SMUR.	R205
	Engagement des Etablissements de Santé de 1ère ligne	R206
	Engagement des Etablissements de Santé d'appui	R207
	Engagement des Equipes de Secouristes de la CRF	R208
	Engagement des Ambulanciers	R209
Missions	Médecin Régulateur au déclenchement du Plan Rouge	R210
	Médecin Régulateur en cours de Plan Rouge	R211
	Permanencier	R212
	Médecin Chef P.M.A.	R213
	Médecin TRI	R214
	Médecin SMUR - U.A.	R215
	Médecin S-P. - U.R.	R216
	Médecin P.R.E	R217
	1° Médecin SMUR sur les lieux	R218
	Médecin psychiatre de la CUMP	R219
Divers	Moyens engagés	R220
	Moyens SMUR Angers	R221
	Moyens d'accueil des E.S. de 1° ligne	R222
	Moyens des E.S. d'appui spécialisés	R223-1
	Moyens des E.S. d'appui départementaux	R223-1
	P.M.A. – Niveau 1	R224-1
	P.M.A. – Niveau 2	R224-2
	P.M.A. – Niveau 3	R224-3
	P.M.A. – Niveau 4	R224-4
	Les Postes de Secours Mobiles	R225
	Fiche Médicale	R226
Bilan du TRI	R227	
Bilan des évacuations	R228	

DESTINATAIRES : tout personnel du SAMU49

DOCUMENTS LIES : Plan ORSEC NOVI de Maine et Loire - Aout 2011

Validation	Approbation
Nom : Dr G. Cavalier – Dr Y Courjault Fonction : Praticiens Hospitaliers Service : Samu 49	Nom : J-L Chassevent Fonction : Chef de service Service : Samu 49

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R 200	MISSIONS DU SAMU – CENTRE 15	

RECEPTION DE L'ALERTE

Transmission systématique par le CTA18 de Maine et Loire, le plus souvent

Recueil des informations sur :

- * la localisation de l'évènement
- * le type d'accident, les circonstances, les risques potentiels
- * le nombre présumé de victimes
- * le niveau de Plan Rouge
- * le lieu du Point de Rassemblement des Moyens

AU DECLENCHEMENT DU PLAN ORSEC NOVI.

Engage les moyens du SAMU

UMH des SMUR, Secouristes de la CRF, en fonction du niveau du Plan et de la localisation de l'évènement.

Engage la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique

pour la mise en œuvre d'un Poste d'Urgence Médico-Psychologique au PMA

Engage les Etablissements de Santé de 1° Ligne (E.S. 1°L.)

prévus en fonction du niveau du Plan et de la localisation de l'évènement .en demandant la mise en œuvre du Plan Blanc prévu

Alerte le SAMU régional pour l'envoi de l'Hélicoptère

Alerte le Centre Anti-Poison en cas de risque chimique

Alerte l'Etablissement de transfusion Sanguine de Maine et Loire

Alerte les SMUR nécessaires au niveau suivant du Plan en fonction de la localisation de l'évènement

Alerte les SAMU voisins pour recenser les moyens d'hospitalisation en service spécialisé dans les Etablissements d'appui extra-départementaux (CHU – CHG)

AU COURS DU DEROULEMENT DU PLAN ORSEC NOVI

Informe

- Le représentant de l'ARS au PCF
- Le Directeur des Secours Médicaux au PCO
- Le Médecin-Chef du SAMU au P.M.A.

Sur les moyens engagés par les SMUR, la CRF, les Etablissement de Santé de 1° ligne

Engage les renforts demansés par le D.S.M.

- en moyens humains : SMUR, secouristes, ambulanciers
- en moyens matériels : PSM, oxygène

Organise l'accueil des victimes dans les E.S. 1°L. en concertation avec :

le Directeur des Secours Médicaux
le Directeur des Etablissements de Santé de 1° ligne
les SAMU voisins

Alerte les Etablissements de Santé d'Appui (E.S.A.) de Maine et Loire en fonction des E.S. 1°L.

Régule le transfert secondaire des victimes des E.S. 1°L. vers les E.S. A. départementaux et extra-départementaux

Organise la 3° noria pour l'hospitalisation des victimes dans les E.S. d'appui départementaux et extra-départementaux

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R201	MISSIONS DES SMUR	

1. ENGAGEMENT

Les UMH des SMUR sont engagées ou appelées en renfort par le SAMU-Centre 15 en fonction du niveau du PLAN ORSEC NOVI et de la localisation de l'évènement (fiche R205)

Les UMH des SMUR se présentent au Point de Rassemblement des Moyens fixé par le C.O.S
Pendant l'acheminement le canal 85 « RSSU » est utilisé pour les communications avec le SAMU.

2. MISSIONS

Mise en œuvre et fonctionnement du P.M.A.

Sous l'autorité du Médecin-Chef du P.M.A

En collaboration avec les moyens du S.D.I.S.

Selon un schéma d'organisation pré-établi et adapté en fonction du nombre présumé de victimes.

Pour effectuer le tri, les soins des victimes, la répartition des évacuations

Evacuation des victimes

A la demande du Médecin-Chef PMA, évacuation des dernières victimes du PMA (2° noria)

A la demande du SAMU-Centre 15, évacuation secondaire des victimes (3° noria) des E.S. 1°L. vers les E.S.A.

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R202	MISSION DE LA CELLULE D'URGENCE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE	

1. ORGANISATION

La Cellule d'Urgence Médico-Psychologique

est composée de psychiatres, pédopsychiatres, infirmiers en psychiatrie, psychologues du CESAME, du CHU d'Angers, des CH de Cholet; de Saumur

Elle est coordonnée par le Médecin Référent départemental : PH de Psychiatrie du CESAME

2. ALERTE

Le SAMU-Centre 15 appelle le Directeur de garde du CESAME et l'informe du déclenchement du Plan ORSEC NOVI

Le Directeur de CESAME alerte le Médecin Référent Départemental ou son représentant, médecin de garde au CESAME.

Le Médecin Référent de la CUMP ou son représentant appelle le SAMU Centre 15

Le Médecin Régulateur

- * l'informe : du déclenchement du Plan ORSEC NOVI,
du type d'évènement, du nombre de victimes potentielles
du Point de Rassemblement des Moyens
- * lui d'emande d'engager les moyens nécessaires à l'application du plan

3. ENGAGEMENT

Niveau 1	1 équipe :	1 médecin	1 infirmier et psychologue
Niveau 2	2 équipes :	2 médecins	2 infirmiers et psychologues
Niveau 3	3 équipes :	3 médecins	3 infirmiers et psychologues
Niveau 4	4 équipes :	4 médecins	4 infirmiers et psychologues

4. MISSION

Constitution d'un Poste d'Urgence Médico-Psychologique

- au Poste Médical Avancé : PUMP
- composé de psychiatres, d'infirmiers en psychiatrie , de psychologues
- aidés par des Secouristes de la CRF, affectés au PUMP
- pour dispenser des soins immédiats aux victimes
- et décider de leur orientation

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R203	LE POSTE MEDICAL AVANCE	

1. DIRECTION DU P.M.A.

Le Poste Médical Avancé est dirigé par le Médecin Chef P.M.A. pour les aspects médicaux :

- Chef de Service du SAMU ou son représentant sur les lieux, , s'il n'est pas le D.S.M.
- ou un médecin urgentiste inscrits sur la liste d'aptitude à la fonction de DSM si le chef de service du SAMU est le D.S.M.

en collaboration avec un Officier du SDIS "Officier P.M.A." pour les aspects logistiques

2. FONCTIONNEMENT DU P.M.A.

2.1 Avec les moyens

- * **du SAMU** UMH des SMUR de Maine et Loire et de SAMU voisins éventuellement PSM 49 A et B
- * **de la CUMP** : équipes de psychiatres et psychologues
- * **de la CRF** unités de Secouristes et d'Equipiers
- * **du SDIS** personnels du CSP d'Angers et autres Centres de Secours

2.2 Les effectifs sont engagés selon le niveau de Plan ORSEC NOVI

- * **Niveau 1** 01 - 24 victimes UCS SAMU + 4 UMH SMUR + 1 US CRF + 1 UE CRF
- * **Niveau 2** 25 - 36 victimes UCS SAMU + 6 UMH SMUR + 2 US CRF + 1 UE CRF
- * **Niveau 3** 37 - 50 victimes UCS SAMU + 8 UMH SMUR + 3 US CRF + 2 UE CRF
- * **Niveau 4** > 50 victimes UCS SAMU + 10 UMH SMUR + 4 US CRF + 2 UE CRF

3. ORGANISATION DU P.M.A.

3.1 LE PMA est organisé en : Tri à l'entrée , 3 postes de soins , PRE à la sortie

TRI Entrée des victimes au P.M.A. : Identification et catégorisation des victimes
Sous la responsabilité d'un Medecin SMUR

U.A. Urgences Absolues : Soins aux victimes en détresse vitale
Sous la responsabilité d'un Medecin SMUR

U.R. Urgences relatives : Soins aux autres victimes
Sous la responsabilité d'un Medecin S-P.

U.M.P. Urgences médico-psychologiques : soins aux Impliqués psychologiques
sous l'autorité d'un psychiatre de la CUMP
Ce poste doit être séparé des UA et UR

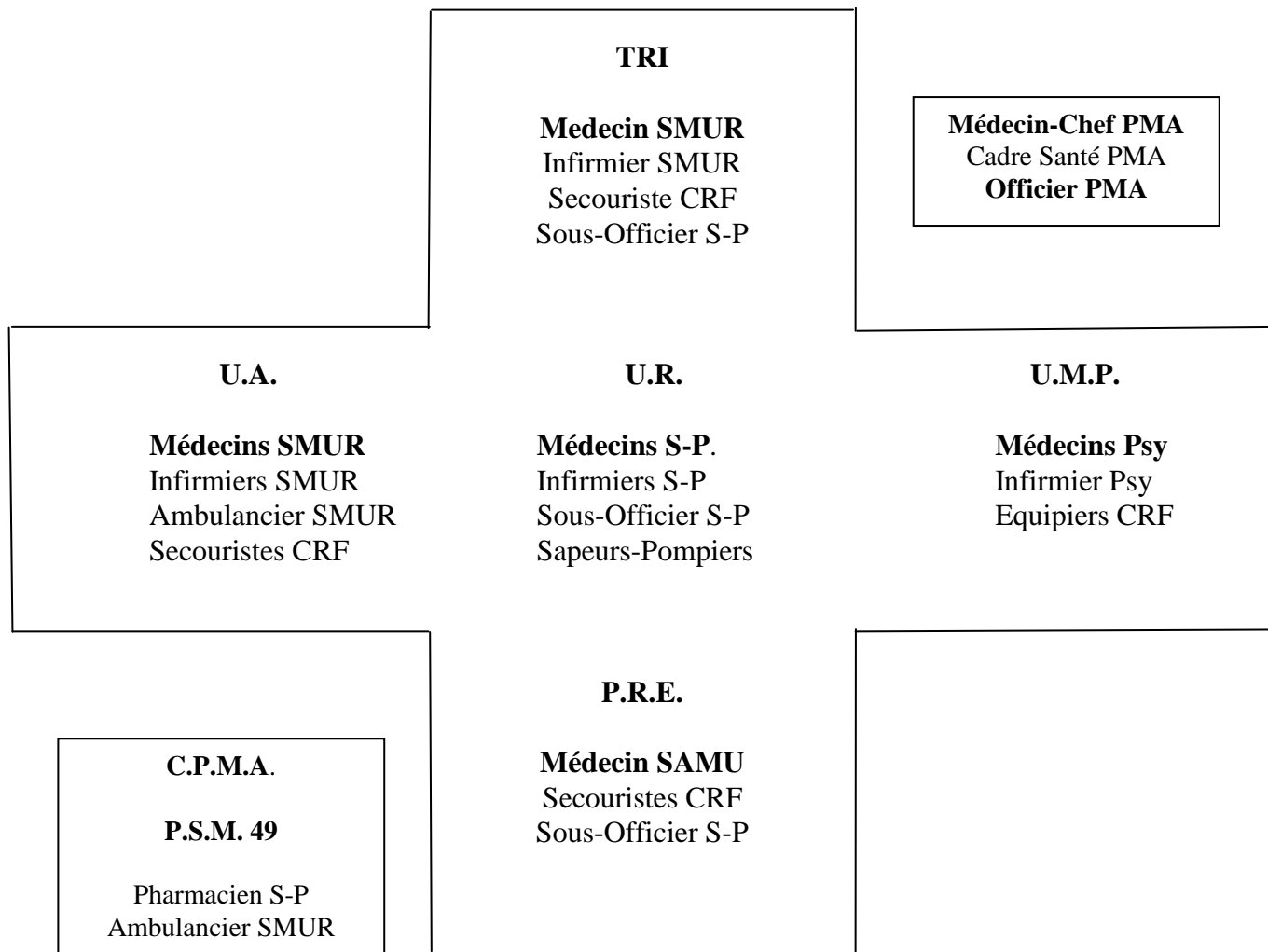
P.R.E Point de Répartition des Evacuations : Sortie des victimes du P.M.A.
Sous la responsabilité d'un Medecin du SAMU 49

3.2 Les effectifs sont répartis selon le niveau du Plan :

niveau 1 (fiche R224-1), niveau 2 (fiches R224-2), niveau 3 (fiche R224-3), niveau 4 (fiche R224-4)
puis adaptés par le Médecin-chef PMA selon les besoins

3.3 A proximité du P.M.A.

- * la cellule P.M.A. contenant les P.S.M. 49 A et B gérés par un Pharmacien S-P avec l'aide d'un Ambulancier du SMUR d'Angers.

NORIA RAMASSAGE**NORIA EVACUATION**

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R204	LES ETABLISSEMENTS DE SANTE	

1. LES ETABLISSEMENTS DE SANTE DE 1° LIGNE

1.1 Définition

Tous les établissements de santé (ES1L) disposant d'un service d'urgence (SU) et d'un plateau technique immédiatement disponible

Ils se décomposent en : ES1L de proximité, au plus près de l'évènement

ES1L de renfort, à distance du lieu de l'évènement

Ils prennent en charge les victimes transportées à partir du PMA par le 2° noria

En Maine et Loire : Le CHU d'Angers
La clinique de l'Anjou
Le CH de Cholet
Le CH de Saumur

Hors Maine et Loire Le CHU de Nantes
Le CH d'Ancenis
Le CH de Chateaubriant
Le CH du Haut Anjou à Château Gontier
Le CH Santé Sarthe et Loir au Bailleul
Le CH de Chinon
Le CH de Thouars
Le CH de Bressuire

1.2 Alerte

Par le SAMU-Centre 15 dès l'engagement des premiers moyens de secours

Pour la mise en œuvre de leur Plan Blanc à un niveau fonction de la localisation de l'évènement et du nombre de victimes (fiche R206)

Il y a toujours un ES1L de proximité et un ou plusieurs ES1L de renfort, le CHU est toujours au minimum ES1L de renfort

2. LES ETABLISSEMENTS DE SANTE D'APPUI

2.1 Définition

Etablissements pouvant être mobilisés en cas de saturation ou d'inopérabilité partielle ou totale des Etablissement de Santé de 1° ligne et capables d'apporter un appui techniques pour la prise en charge des urgences relatives ou des patients hospitalisés dans les ES1L.

En Maine et Loire : Angers : centre Paul Papin
centre de la Main
clinique St Joseph
clinique St Léonard
Cholet : polyclinique du Parc
Saumur clinique de la Loire

2.2 Alerte

Par le SAMU-Centre 15, a la demande du directeur des ES1L

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R205	ENGAGEMENT DES SMUR	

UCS SAMU + Hélicimur dans tous les cas

Secteur	Plan N°				
Angers	1	Angers 1	Angers 2	Saumur 1	Cholet 1
	2	Angers 3	Saumur 2		
	3	Angers 4	Cholet 2		
	4	Chateau-Gontier	La Flèche		
Allonnes	1	Saumur 1	Saumur 2	Angers 1	Cholet 1
	2	Angers 2	Chinon		
	3	Angers 3	Cholet 2		
	4	Angers 4	Loudun		
Baugé	1	Angers 1	Angers 2	Saumur 1	La Flèche
	2	Angers 3	Saumur 2		
	3	Angers 4	Cholet 1		
	4	Cholet 2	Tours		
Beaufort	1	Angers 1	Angers 2	Saumur 1	Saumur 2
	2	Angers 3	La Flèche		
	3	Angers 4	Cholet 1		
	4	Cholet 2	Chinon		
Beaupréau	1	Cholet 1	Cholet 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	Saumur 1		
	3	Angers 4	Nantes		
	4	Saumur 2	Bressuire		
Brissac	1	Angers 1	Angers 2	Saumur 1	Cholet 1
	2	Angers 3	Saumur 2		
	2	Angers 4	Cholet 2		
	4	Thouars	Loudun		
Candé	1	Angers 1	Angers 2	Chateaubriant	Cholet 1
	2	Angers 3	Chateau-Gontier		
	3	Angers 4	Saumur 1		
	4	Cholet 2	Saumur 2		
Chalonnnes	1	Angers 1	Angers 2	Cholet 1	Cholet 2
	2	Angers 3	Saumur 1		
	2	Angers 4	Chateau-Gontier		
	3	Saumur 2	Nantes		
Champtoceaux	1	Angers 1	Nantes 1	Angers 2	Cholet 1
	2	Angers 3	Cholet 2		
	3	Angers 4	Saumur 1		
	4	Nantes 2	Saumur 2		

Chateauneuf	1	Angers 1	Angers 2	Saumur 1	La Flèche
	2	Angers 3	Chateau-Gontier		
	2	Angers 4	Cholet 1		
	3	Saumur 2	Cholet 2		
Chemillé	1	Cholet 1	Cholet 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	Saumur 1		
	3	Angers 4	Saumur 2		
	4	Nantes	La Roche		
Cholet	1	Cholet 1	Cholet 2	Angers 1	Saumur 1
	2	Angers 2	Angers 3		
	3	Angers 4	Saumur 2		
	4	Nantes	La Roche		
Doué la Fontaine	1	Saumur 1	Saumur 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	Cholet 1		
	3	Angers 4	Cholet 2		
	4	Thouars	Loudun		
Durtal	1	Angers 1	Angers 2	Saumur 1	La Flèche
	2	Angers 3	Saumur 2		
	3	Angers 4	Cholet 1		
	4	Chateau-gontier	Cholet 2		
Fontevraud	1	Saumur 1	Saumur 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	Chinon		
	3	Angers 4	Cholet 1		
	4	Loudun	Cholet 2		
Gennes	1	Saumur 1	Saumur 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	Cholet 1		
	3	Angers 4	Chinon		
	4	Loudun	Cholet 2		
Le Lion d'Angers	1	Angers 1	Angers 2	Chateau-Gontier	Saumur 1
	2	Angers 3	Cholet 1		
	3	Angers 4	Saumur 2		
	4	Chateaubriant	Cholet 2		
Le Louroux-Becon.	1	Angers 1	Angers 2	Cholet 1	Cholet 2
	2	Angers 3	Chateaubriant		
	2	Angers 4	Saumur 1		
	3	Chateau-Gontier	Saumur 2		
Longué	1	Saumur 1	Saumur 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	Chinon		
	3	Angers 4	Cholet 1		
	4	La Flèche	Cholet 2		
Martigné-Briant	1	Angers 1	Angers 2	Saumur 1	Saumur 2
	2	Angers 3	Cholet 1		
	3	Angers 4	Cholet 1		
	4	Thouars	Loudun		

Montfaucon	1	Cholet 1	Cholet 2	Angers 1	Nantes
	2	Angers 2	Saumur 1		
	3	Angers 3	Saumur 2		
	4	Angers 4	La Roche		
Montreuil-Bellay	1	Saumur 1	Saumur 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	Cholet 1	Thouars	
	3	Angers 4	Thouars		
	4	Cholet 2	Loudun		
Montrevault	1	Cholet 1	Cholet 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	Nantes		
	3	Angers 4	Saumur 1		
	4	Saumur 2	Chateaubriant		
Noyant	1	Saumur 1	Saumur 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	La Flèche3		
	2	Angers 4	Cholet 1		
	3	Cholet 2	Tours		
Pouancé	1	Angers 1	Angers 2	Cholet 1	Chateaubriant
	2	Angers 3	Chateau-Gontier		
	2	Angers 4	Saumur 1		
	3	Cholet 2	Nantes		
St Florent le Vieil	1	Angers 1	Angers 2	Cholet 1	Cholet 2
	2	Angers 3	Nantes		
	3	Angers 4	Saumur 1		
	3	Saumur 2	Chateaubriant		
St Georges/Loire	1	Angers 1	Angers 2	Cholet 1	Cholet 2
	2	Angers 3	Saumur 1		
	3	Angers 4	Nantes		
	4	Saumur 2	Chateau-Gontier		
St Macaire	1	Cholet 1	Cholet 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	Saumur 1		
	3	Angers 4	Nantes		
	4	Saumur 2	Bressuire		
Saumur	1	Saumur 1	Saumur 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	Chinon		
	3	Angers 4	Cholet 1		
	4	Cholet 2	Loudun		
Segré	1	Angers 1	Angers 2	Chateau-Gont	Chateaubriant
	2	Angers 3	Cholet 1		
	3	Angers 4	Saumur 1		
	4	Cholet 2	Saumur 2		

Seiches	1	Angers 1	Angers 2	Saumur 1	La Flèche
	2	Angers 3	Chateau-Gontier		
	3	Angers 4	Cholet 1		
	4	Saumur 2	Cholet 2		
Thouarcé	1	Angers 1	Angers 2	Cholet 1	Saumur 1
	2	Angers 3	Saumur 2		
	3	Angers 4	Cholet 2		
	4	Thouars	Loudun		
Tiercé	1	Angers 1	Angers 2	Saumur 1	La Flèche
	2	Angers 3	Chateau-Gontier		
	3	Angers 4	Cholet 1		
	4	Saumur 2	Cholet 2		
Vihiers	1	Cholet 1	Cholet 2	Angers 1	Angers 2
	2	Angers 3	Saumur 1		
	2	Angers 4	Saumur 2		
	3	Thouars	Bressuire		

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R206	ENGAGEMENT DES E.S. DE 1^o LIGNE	

Zone	orsec N°	PROXIMITE		RENFORT	
		Plan Blanc N°			
Angers	1	Angers 0		Anjou 0	
	2	Angers 1		Anjou 0	
	3	Angers 2		Anjou 0	
	4	Angers 3		Anjou 0	
Allonnes	1	Saumur 0		Angers UA	Chinon UR
	2	Saumur 1		Angers 0	Chinon UR
	3	Saumur 1		Angers 0	Chinon 0
	4	Saumur 1		Angers 1	Chinon 0
Baugé	1	Angers 0		Saumur 0	
	2	Angers 1		Saumur 0	Anjou UR
	3	Angers 1		Saumur 0	Anjou 0
	4	Angers 2		Saumur 0	Anjou 0
Beaufort	1	Angers 0		Saumur 0	
	2	Angers 1		Saumur 0	Anjou UR
	3	Angers 1		Saumur 0	Anjou 0
	4	Angers 2		Saumur 0	Anjou 0
Beaupréau	1	Cholet 1		Angers UA	
	2	Cholet 1		Angers 0	Anjou UR
	3	Cholet 1		Angers 0	Anjou 0
	4	Cholet 2		Angers 0	Anjou 0
Brissac	1	Angers 0		Anjou 0	
	2	Angers 1		Anjou 0	
	3	Angers 2		Anjou 0	Saumur UR
	4	Angers 2		Anjou 0	Saumur 0
Candé	1	Angers 0		Anjou 0	
	2	Angers 1		Anjou 0	Ancenis UR
	3	Angers 1		Anjou 0	Ancenis 0
	4	Angers 2		Anjou 0	Ancenis 0
Chalonnnes	1	Angers 0		Cholet 0	
	2	Angers 1		Cholet 0	Anjou UR
	3	Angers 1		Cholet 0	Anjou 0
	4	Angers 2		Cholet 0	Anjou 0
Champtoceaux	1	Nantes 0		Angers 0	Ancenis UR
	2	Nantes 0		Angers 0	Ancenis 0
	3	Nantes 1		Angers 0	Ancenis 0
	4	Nantes 1		Angers 1	Ancenis 0

Zone	orsec N°	Plan Blanc N°		
Chateauneuf	1	Haut Anjou 0	Angers 0	
	2	Haut Anjou 0	Angers 1	Anjou UR
	3	Haut Anjou 0	Angers 1	Anjou 0
	4	Haut Anjou 0	Angers 2	Anjou 0
Chemillé	1	Cholet 1	Angers UA	
	2	Cholet 1	Angers 0	Anjou UR
	3	Cholet 1	Angers 0	Anjou 0
	4	Cholet 2	Angers 0	Anjou 0
Cholet	1	Cholet 1	Angers UA	
	2	Cholet 2	Angers UA	Anjou UR
	3	Cholet 2	Angers 0	Anjou UR
	4	Cholet 2	Angers 0	Anjou 0
Doue la F	1	Saumur 0	Angers 0	
	2	Saumur 1	Angers 0	Anjou UR
	3	Saumur 1	Angers 0	Anjou 0
	4	Saumur 1	Angers 1	Anjou 0
Durtal	1	Le Bailleul 0	Angers 0	
	2	Le Bailleul 0	Angers 0	Anjou 0
	3	Le Bailleul 0	Angers 1	Anjou 0
	4	Le Bailleul 0	Angers 2	Anjou 0
Fontevraud	1	Saumur 0	Angers UA	Chinon UR
	2	Saumur 1	Angers 0	Chinon UR
	3	Saumur 1	Angers 0	Chinon 0
	4	Saumur 1	Angers 1	Chinon 0
Gennes	1	Saumur 0	Angers 0	
	2	Saumur 1	Angers 0	Anjou UR
	3	Saumur 1	Angers 0	Anjou 0
	4	Saumur 1	Angers 1	Anjou 0
Le Lion d'A	1	Angers 0	Château Gontier 0	
	2	Angers 1	Château Gontier 0	Anjou UR
	3	Angers 1	Château Gontier 0	Anjou 0
	4	Angers 2	Château Gontier 0	Anjou 0
Le Louroux B	1	Angers 0	Anjou 0	Ancenis UR
	2	Angers 1	Anjou 0	Ancenis UR
	3	Angers 2	Anjou 0	Ancenis UR
	4	Angers 3	Anjou 0	Ancenis UR
Longué	1	Saumur 0	Angers 0	
	2	Saumur 1	Angers 0	Anjou UR
	3	Saumur 1	Angers 0	Anjou 0
	4	Saumur 1	Angers 1	Anjou 0

Zone	orsec N°	Plan Blanc N°		
Martigné-B	1	Angers 0	Anjou 0	
	2	Angers 1	Anjou 0	Saumur UR
	3	Angers 1	Anjou 0	Saumur 0
	4	Angers 2	Anjou 0	Saumur 0
Montfaucon	1	Cholet 1	Nantes UA	
	2	Cholet 1	Nantes 0	Angers UR
	3	Cholet 2	Nantes 0	Angers UR
	4	Cholet 2	Nantes 0	Angers 0
Montreuil-B	1	Saumur 0	Angers 0	
	2	Saumur 1	Angers 0	Thouars UR
	3	Saumur 1	Angers 0	Thouars 0
	4	Saumur 1	Angers 1	Thouars 0
Montrevault	1	Cholet 1	Angers UA	
	2	Cholet 1	Angers 0	Anjou UR
	3	Cholet 1	Angers 0	Anjou 0
	4	Cholet 2	Angers 0	Anjou 0
Noyant	1	Saumur 0	Angers UA	Le Bailleul UR
	2	Saumur 1	Angers 0	Le Bailleul UR
	3	Saumur 1	Angers 0	Le Bailleul 0
	4	Saumur 1	Angers 1	Le Bailleul 0
Pouancé	1	Chateaubriant 0	Angers UA	Haut Anjou UR
	2	Chateaubriant 0	Angers 0	Haut Anjou 0
	3	Chateaubriant 0	Angers 1	Haut Anjou 0
	4	Chateaubriant 0	Angers 2	Haut Anjou 0
St Florent le V	1	Angers 0	Cholet 0	
	2	Angers 1	Cholet 0	Ancenis UR
	3	Angers 1	Cholet 1	Ancenis UR
	4	Angers 1	Cholet 1	Ancenis 0
St Georges / L	1	Angers 0	Anjou 0	
	2	Angers 1	Anjou 0	Cholet UR
	3	Angers 1	Anjou 0	Cholet 0
	4	Angers 2	Anjou 0	Cholet 0
St Macaire	1	Cholet 0	Nantes UA	Angers UR
	2	Cholet 1	Nantes 0	Angers UR
	3	Cholet 1	Nantes 0	Angers 0
	4	Cholet 2	Nantes 0	Angers 0
Saumur	1	Saumur 1	Angers UA	
	2	Saumur 1	Angers 0	Anjou UR
	3	Saumur 1	Angers 0	Anjou 0
	4	Saumur 1	Angers 1	Anjou 0

Zone	orsec N°	Plan Blanc N°		
Segré	1	Haut Anjou 0	Angers 0	
	2	Haut Anjou 0	Angers 1	Anjou UR
	3	Haut Anjou 0	Angers 1	Anjou 0
	4	Haut Anjou 0	Angers 2	Anjou 0
Seiches	1	Angers 0	Anjou 0	
	2	Angers 1	Anjou 0	
	3	Angers 2	Anjou 0	Saumur UR
	4	Angers 2	Anjou 0	Saumur 0
Tiercé	1	Angers 0	Anjou 0	
	2	Angers 1	Anjou 0	
	3	Angers 2	Anjou 0	Haut Anjou UR
	4	Angers 2	Anjou 0	Haut Anjou 0
Thouarcé	1	Angers 0	Anjou 0	
	2	Angers 1	Anjou 0	Cholet UR
	3	Angers 1	Anjou 0	Cholet 0
	4	Angers 2	Anjou 0	Cholet 0
Vihiers	1	Cholet 0	Angers 0	
	2	Cholet 0	Angers 0	Saumur 0
	3	Cholet 1	Angers 0	Saumur 0
	4	Cholet 1	Angers 1	Saumur 0

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R207	ENGAGEMENT DES E.S. D'APPUI	

Si Etablissement de Santé de 1° ligne => Etablissement de Santé d'Appui

CHU Angers

Institut de Cancérologie de l'Ouest Paul Papin
Clinique de l'Anjou si elle n'est pas ES1L
Clinique St Joseph
Clinique St Léonard
CH Cholet ou CH Saumur s'il n'est pas ES1L

CH Cholet

Polyclinique du Parc
CHU Angers ou CH Saumur s'il n'est pas ES1L

CH Saumur

Clinique de la Loire
CHU Angers ou CH Cholet s'il n'est pas ES1L

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R208	ENGAGEMENT DES SECOURISTE C.R.F.	

Plan N°	Moyens	Composition	Affectation
1	US CRF 1 +	1 VPSP + 4 secouristes	P.M.A. (UA-PRE)
	USP CRF 1	1 VL + 3 équipiers	P.M.A.(UMP)
2	+		
	US CRF 2 Lot Secours 1	1 VPSP + 4 secouristes	P.M.A. (UA-PRE)
3	+		
	US CRF 3	1 VPSP + 4 secouristes	P.M.A.(TRI-UA-PRE)
	+		
	USP CRF 2	1 VL + 3 équipiers	P.M.A.(UMP)
4	+		
	US CRF 4 Lot Secours 2	1 VPSP + 4 secouristes	P.M.A.(UA-PRE)

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R209	ENGAGEMENT DES AMBULANCIERS.	

Zone	orsec N°	1 équipage de :	
Angers	1	Angers	Harmonie
	2	Ambulances 49	
	3	Sud Loire	
	4	Angers	
Allonnes	1	Anjou Touraine	Saumuroises
	2	Bidet	
	3	Blanc	
	4	Hervé	
Baugé	1	Baugeoises	Guillot
	2	ATTA	
	3	Seichoises	
	4	Baugeoises	
Beaufort	1	ATTA	Raine
	2	Bidet	
	3	Blanc	
	4	ATTA	
Beaupréau	1	Belloprataines	Colaisseau
	2	Rouiller	
	3	Mauges	
	4	Colaisseau	
Brissac	1	Maurice	Sud Loire
	2	Guion Baranger	
	3	Hervé	
	4	Maurice	
Candé	1	Candé	Loretaines
	2	Beconnais	
	3	Bizot	
	4	Chesneau	
Chalonnnes	1	Chalonnnes	Loire et Mauges
	2	Bimier	
	3	Daviaud	
	4	Loire et Mauges	
Champtoceaux	1	Chasseloup	Rouiller
	2	Ste Chantal	
	3	Rouiller	
	4	Guillou Aillerie	

Zone	orsec N°	1 équipage de :	
Chateauneuf	1	Chateauneuf	Martiner
	2	Seichoises	
	3	Haut Anjou	
	4	Bizot	
Chemillé	1	Baranger Uzureau	Bouyer
	2	Guion Baranger	
	3	Colaisseau	
	4	Baranger Uzureau	
Cholet	1	AVD	Choletaises
	2	Colaisseau	
	3	Baranger Uzureau	
	4	Choletaises	
Doue la F	1	Baranger	Hervé
	2	Anjou Touraine	
	3	Blanc	
	4	Hervé	
Durtal	1	Guillot	Seichoises
	2	Chateauneuf	
	3	Martinet	
	4	Baugeoises	
Fontevraud	1	Saumuroises	Blanc
	2	Hervé	
	3	AnjouTouraine	
	4	Baranger	
Gennes	1	Gennes les Rosiers	Bidet
	2	Blanc	
	3	Hervé	
	4	Baranger	
Le Lion d'A	1	Haut Anjou	Bizot
	2	Segréeenne	
	3	Chesneau	
	4	Bizot	
Le Louroux B	1	Béconnais	Loretaines
	2	Candé	
	3	Bizot	
	4	Chesneau	
Longué	1	Bidet	Blanc
	2	ATTA	
	3	Gennes les Rosiers	
	4	Bidet	

Zone	orsec N°	1 équipage de :	
Martigné-B	1	Herve	Maurice
	2	Baranger	
	3	Guion baranger	
	4	Herve	
Montfaucon	1	Moine	Crespinoises
	2	Choletaises	
	3	Rouiller	
	4	Mauges	
Montreuil-B	1	Hervé	Baranger
	2	Blanc	
	3	Anjou Touraine	
	4	Hervé	
Montrevault	1	Rouiller	Colaisseau
	2	Belloprataine	
	3	Rouiller	
	4	Florentaise	
Noyant	1	Baugeoises	AnjouTouraine
	2	Peguet	
	3	Baugeoises	
	4	Bidet	
Pouancé	1	AMAB	Bizot
	2	Segréennes	
	3	AMAB	
	4	Candé	
St Florent le V	1	Rouiller	Florentaises
	2	Bimier	
	3	Rouiller	
	4	Loire et Mauges	
St Georges / L	1	Daviaud	Chalonnnes
	2	Loire et Mauges	
	3	Daviaud	
	4	Bimier	
St Macaire	1	Mauges	Colaisseau
	2	Choletaises	
	3	AVD	
	4	Belloprataines	
Saumur	1	Blanc	Hervé
	2	Anjou Touraine	
	3	Saumuroises	
	4	Bidet	

Zone	orsec N°	1 équipage de :	
Segré	1	Bizot	Segréennes
	2	Haut Anjou	
	3	AMAB	
	4	Chesneau	
Seiches	1	Seichoises	Guillot
	2	Chateauneuf	
	3	Martinet	
	4	ATTA	
Tiercé	1	Chateauneuf	Martinet
	2	Seichoises	
	3	Angers	
	4	Ambulance 49	
Thouarcé	1	Maurice	Hervé
	2	Guion Baranger	
	3	Maurice	
	4	Guion Baranger	
Vihiers	1	Blouin Jegou	Baranger Uzureau
	2	Guion Baranger	
	3	Hervé	
	4	Baranger Uzureau	

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	25/02/2013
R210	MEDECIN REGULATEUR AU DECLENCHEMENT DU PLAN	

MISSION :

- Engage les moyens des SMUR**
- Engage la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique**
- Engage les Etablissements de Santé de 1° ligne**
- Alerte le SAMU régional**
- Alerte le Centre Anti-Poison**
- Alerte l'Etablissement de Transfusion Sanguine**
- Alerte les SMUR de renfort**
- Alerte les SAMU voisins**

1. ENGAGE LES UMH DES SMUR

En fonction de la localisation et du niveau du plan (fiche R205), en tenant compte des moyens déjà engagés en cas de Plan 8VSAB préalable.

- SMUR d'Angers : 1° équipe avec valise TRI, sac de l'Avant et un E/R portatif
- SMUR de Maine et Loire en les appelant directement
- Autres SMUR, en appelant leur SAMU

En leur indiquant : le déclenchement du Plan ORSEC NOVI, le niveau, la nature et le lieu de l'évènement, le Point de Rassemblement des Moyens.

En leur demandant d'envoyer les moyens prévus

- * en cas d'indisponibilité d'équipe, faire appel à celle prévue dans le niveau suivant du Plan Rouge
- * met à jour le tableau des moyens mis en oeuvre (fiche 220)

2. ENGAGE LA CELLULE D'URGENCE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Appelle le directeur de garde du CESAME et l'informe du déclenchement du Plan ORSEC NOVI

Le directeur de CESAME alerte le Médecin Référent Départemental ou son représentant, médecin coordonateur local de l'Etablissement Hospitalier de 1° ligne

Le médecin coordonateur de la CUMP appelle le SAMU Centre 15

Le médecin régulateur :

- * l'informe du déclenchement du Plan, du lieu et du type d'évènement, du nombre de victimes potentielles et du Point de Rassemblement des Moyens
- * lui demande de constituer une ou plusieurs équipes de la CUMP en fonction du niveau de plan (fiche R202):

3. ENGAGE LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DE 1° LIGNE

Selon la localisation et le niveau du plan (fiche R206)

- * Le **C.H.U. d'Angers** en appelant via MédiQ :
 - Le médecin senior du Service des Urgences (☎ CHU Alerte / urgences médecin)
 - Le Directeur de Garde (☎ standard)

* **Les autres Etablissements Hospitaliers de 1° ligne** en appelant le Directeur de Garde

Indique le déclenchement du Plan ORSEC NOVI

- * la nature et le lieu de l'évènement, le nombre présumé des victimes
- * le rôle d'Etablissement Hospitalier de 1° ligne

Demande la mise en oeuvre du Plan Blanc au niveau prévu

Met à jour la fiche R222

4. ALERTE LE SAMU REGIONAL

Indique le déclenchement du Plan ORSEC NOVI :

la nature et le lieu de l'évènement, le nombre présumé de victime, le Point de Rassemblement des Moyens

Demande la mise à disposition de l'Hélicoptère 44

5. ALERTE LE CENTRE ANTI-POISON en cas d'accident chimique

Indique le déclenchement du Plan ORSEC NOVI, la nature et le lieu de l'évènement le nombre présumé de victime,,

6. ALERTE L'ETABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE en cas d'accident traumatique

Appelle : du lundi au samedi de 7h30 à 18h : le directeur

En dehors de ces jours et horaires : le laborantin de garde

Indique le déclenchement du ORSEC NOVI , la nature et le lieu de l'évènement le nombre présumé de victime,

7. ALERTE LES SMUR nécessaires au niveau suivant du Plan

Selon la localisation et le niveau de plan (fiche R205)

SMUR de Maine et Loire en les appelant directement

SMUR extra-départementaux , par l'intermédiaire de leur SAMU

Indique le déclenchement du Plan ORSEC NOVI,

la nature et le lieu de l'évènement, le nombre présumé de victime
la possibilité de les engager en renfort

8. ALERTE LES SAMU VOISINS

Indique le déclenchement du Plan ORSEC NOVI

la nature et le lieu de l'évènement, le nombre présumé de victime

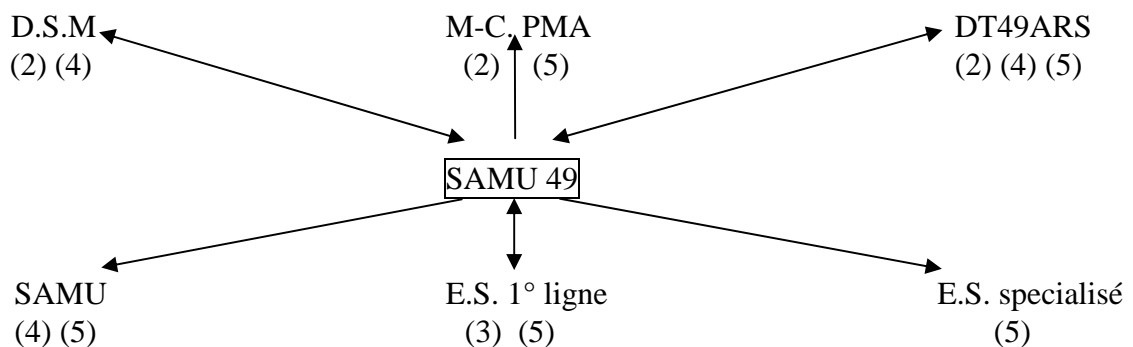
Demande de recenser les moyens d'hospitalisation spécialisée en réanimation adulte, enfant, brûlés et d'adresser le résultat par fax au SAMU-Centre 15, dans un délai d'une heure

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R211	MEDECIN REGULATEUR EN COURS DE DEROULEMENT DU PLAN ROUGE	

MISSION :

- Diffusion de l'information**
- Bilan des moyens engagés**
- Confirmation de la mise en oeuvre du Plan Blanc**
- Envoi de renforts**
- Gestion de l'accueil des victimes dans les E. S. de 1° ligne**
- Alerte des Etablissements de Santé d'appui départementaux**
- Régulation du transfert des victimes dans les E. S. d'appui (3° noria)**
- Autres interventions SMUR**

1. DIFFUSION DE L'INFORMATION



Ses interlocuteurs sont :

- * **Le Médecin-chef PMA** : ☎ : Médecin-Chef PMA, par le RSSU : HERACLES 49, Fax : 06 58 53 48 54
- * **Le Directeur des Secours Médicaux** au P.C.O : par le RSSU : HIPPOCRATE 49
- * **Le Représentant de la DT49ARS** au P.C.F : ☎ : PCF DT49 ARS , ☎ : 02 41 81 80 77, quand celui-ci a informé de son arrivée au P.C.F.
- * **Les responsables Plan Blanc** des Etablissements de Santé de 1° ligne
Pour le C.H.U. d'Angers : ☎ Plan Blanc PC CHU ; ☎ 02 41 35 77 98
- * **Les SAMU** pour les Etablissements de Santé d'appui spécialisés
- * Les directeurs des Etablissements de Santé d'appui départementaux

2. BILAN DES MOYENS ENGAGES

Au Médecin-chef PMA , au D.S.M., au représentant de la DT49ARS, par envoi de fax

Indique les moyens engagés :

- * les UMH des SMUR, la CUMP, les équipes de Secouristes engagées (fiche R220)
- * les Etablissements de Santé de 1° ligne, le niveau de Plan Blanc, avec le nombre de victimes U.A. ,U.R. pouvant être accueillies (fiche R222)

3. CONFIRMATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN BLANC

Au directeur des E.S. 1 L.

- * **lui indique** : Le nombre de victimes, la 1° évaluation : U.A. - U.R. , Adulte - Enfant
Le type de victimes : traumatisés, brûlés, intoxiqués..

* **lui demande** de recenser les lits spécialisés disponibles en Réanimation adultes, enfants, USC , USI (fiche R223)

4. BILAN DU PMA et ACCUEIL DANS LES E.S. 1° LIGNE

4.1 **Recoit du médecin-chef PMA :**

- * **le bilan du TRI** : nombre d'UA, UR, UMP, DCD, nombre d'adulte, d'enfant
- * **les fiches "Bilan des Evacuations"** (R228) par fax

4.2 **Informe :**

- * **les PC "Plan Blanc"** des Etablissement de 1° ligne du bilan des Evacuations
- * **les SAMU voisins** des victimes évacuées directement dans les services spécialisés
- * **le représentant de la DT49ARS** : du bilan des Evacuations

5. ENVOI DE RENFORTS

A la demande du DSM

En personnel de SMUR

- * UMH prévues dans le niveau de plan suivant celui qui est déclenché
- * en appelant directement les SMUR de Maine et Loire, les autres par leur Samu respectif
- * en précisant l'adresse du Point de Transit

En moyens matériels

- * PSM 2 du SAMU 44 : lot polyvalent ou lot complet
- * PSM 1 des SAMU 53, 72 , 85

6. ALERTE LES ETABLISSEMENTS D'APPUI DEPARTEMENTAUX

A la demande du directeur de E.S. 1 L.

Si les moyens d'intervention et, ou d'hospitalisation sont insuffisants

Selon l' E.S. 1 .L (fiche R207)

En appelant de directeur de l'établissement d'appui

En indiquant le déclenchement du Plan ORSEC NOVI

En demandant de recenser les moyens disponibles : bloc opératoire, USC, lits d' hospitalisation

Et d'adresser le résultat par fax au SAMU-Centre 15,

Le document est transmis PC Plan Blanc de l'établissement de 1° ligne

7. REGULATION DU TRANSFERT SECONDAIRE DES VICTIMES

7.1 **En concertation avec :**

- * **le médecin-chef du Plan Blanc de l'Etablissement de Santé de 1° ligne**
qui précise : le nombre de victimes à transférer et
pour chaque victime : l'âge, le type de lésions, le conditionnement, le délai d'évacuation
- * **le médecin responsable du service spécialisé de Etablissement de Santé de Maine et Loire**
- * **les SAMU voisins pour les E. S. d'appui spécialisés** (fiche R223-2)
en leur transmettant la demande

7.2 Gestion de la 3° noria médicalisée

***Avec les UMH :**

- des SMUR engagées dès qu'elles sont libérées de la 2° noria
- l'Hélicisme régional
- les UMH des SMUR dont les CH vont accueillir des victimes, en leur demandant leur délai de disponibilité

*** En leur précisant :**

- l' E.S. de 1° ligne d'origine de la victime
- le type de victime et le conditionnement
- le CH et le service de destination

9. AUTRES INTERVENTIONS DU SMUR D'ANGERS

Les interventions secondaires prévues sont différées ou demandées aux SAMU voisins, sauf pour la néo-natalogie : envoi d'une ambulance du CHU avec couveuse de pédiatrie

Les interventions tertiaires prévues ou en cours sont annulées, les services font appel aux ambulances du CHU

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R212	LE PERMANENCIER OPERATIONNEL	

MISSION :

- Active le P.C. Centre 15**
- Alerte les personnels du SMUR**
- Engage les secouristes de la C.R.F.**
- Engage les ambulanciers**
- Met à jour les bilans d'Evacuation**

1. ACTIVE LE PC CENTRE 15

Appelle le chef de service ou un Médecin Urgentiste "senior" pour le fonctionnement du Centre 15

Appelle la Parm Chef, ou l'agent administratif du Centre 15
ou un PARM en commençant par celui de l'horaire suivant puis précédent

Met en œuvre le PC

- Le Parm Op présent au déclenchement s'installe sur le poste de travail POP2,
- Le Médecin Régulateur présent au déclenchement s'installe sur le poste de travail MRU3
- Le Parm Op et le médecin régulateur présents au déclenchement du Plan ORSEC NOVI prennent en charge les appels concernant le Plan et utilisent les fiches du classeur "Plan ORSEC NOVI "

Les autres permanenciers, l'agent en renfort et le médecin régulateur en renfort prennent en charge les appels courants


2. ALERTE LES PERSONNELS DU SMUR

Appelle les personnels nécessaires pour constituer les UMH prévues

- le médecin responsable du SMUR, les Praticiens Hospitaliers, Médecins Attachés, Contractuels
- le Cadre de Santé, les Infirmiers, ambulanciers : en commençant par celui de l'horaire suivant ou précédent

Met à jour la fiche R221

3. ENGAGE LES SECOURISTES DE LA C.R.F.

Appelle le Secouriste d'astreinte du réseau d'alerte Croix Rouge Française (Vigie 49) :
 CRF Alerte

Indique le déclenchement du Plan ORSEC NOVI :
son niveau, la nature et le lieu de l'événement, le point de Rassemblement des Moyens

Demande d'envoyer les moyens prévus (fiche R208)

4. ENGAGE LES AMBULANCIERS

Appelle les ambulanciers
en fonction des E.S. 1 L et du niveau de Plan ORSEC NOVI, en utilisant la fiche R209,

Indique le déclenchement du Plan ORSEC NOVI : +
la nature et le lieu de l'événement

Demande l'envoi d'une ambulance au Point de Rassemblement des Moyens

5. MET A JOUR LE BILAN DES ACCUEIL HOSPITALIER

Reçoit par Fax les "Bilan d'Evacuation" du PMA (R228)

Met à jour :

- * **la fiche "Moyens des E.S. 1° ligne"** (R222) : en notant les n° de victime en fonction de leur gravité (UA-UR- UMP) et de l'E.S. 1° ligne de destination, puis la transmet au Médecin Régulateur
- * **le dossier de GIPSI** en créant la victime et en notant le bilan et la destination

Envoi les fiches "Bilan des evacuations" par fax :

- * **Au PC Plan Blanc** des Etablissement de Santé de 1° ligne
☎ Plan Blanc PC CHU ; ☎ 02 41 35 77 98
- * **Au PCF** au Représentant de la DT49ARS ☎ : PCF DT49 ARS

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R213	MEDECIN-CHEF "PMA"	

AFFECTATION	P.M.A.
IDENTIFICATION	chasuble blanche marquée "médecin chef P.M.A."
INDICATIF RADIO	Héraclès 49
RESPONSABILITE	médecin chef du P.M.A. chef de service du SAMU s'il n'est pas DSM ou son représentant sur les lieux inscrit sur la liste d'aptitude
MISSIONS	mise en oeuvre du P.M.A. fonctionnement du P.M.A. information au SAMU et au D.S.M. désactivation du P.M.A.

1. MISE EN OEUVRE DU P.M.A. pour permettre le tri, les soins, la régulation de l'évacuation des victimes

1.1 Le médecin-chef PMA,

* *se présente au 1er DSM*, pour faire le bilan de la situation et définir l'implantation du P.M.A.

* *affecte les personnels SMUR et CRF* (fiches R224-1,2,3,4)

en cas de PLAN 8 VSAB préalable, les équipes SMUR engagées sont rappelées au PMA

* *Il définit avec l'officier P.M.A.*

- l'emplacement des 5 zones = TRI - U.A. - U.R. - U.M.P. - PRE ,

- l'emplacement de la berce PMA contenant les P.S.M.

* *reçoit du SAMU la liste des moyens engagés*

- UMH des SMUR

- Equipiers de la CRF

- Etablissements de Santé de 1° ligne, le niveau de Plan Blanc, avec le nombre de victimes

U.A. et U.R. pouvant être accueillies (fiche R222) qu'il transmet au Médecin PRE

1.2 L'officier PMA

affecte des personnels SP au TRI, UR, PRE et au brancardage

1.3 Le Cadre de Santé "PMA"

installe les équipements médicaux nécessaires à la mise en œuvre des postes de soins UA – UR - UMP avec les équipes SMUR et CRF

2. FONCTIONNEMENT DU P.M.A.

2.1 Le Médecin-Chef PMA coordonne les postes du P.M.A.

* *il affecte les personnels SMUR présents en fonction des besoins :*

Au début renforcement du TRI, puis lorsque le TRI est terminé, il affecte 1 équipe "TRI" au PRE

Lorsque toutes les victimes sont mises en condition, les équipes SMUR "UA" sont affectés à l'évacuation

* *il transmet au médecin "PRE" les demandes d'évacuation*

* *il demande les renforts*

- en équipe de SMUR

- en personnel secouriste

- en PSM supplémentaire et matériel (O2 , civières)

- 2.2 **L'officier "PMA"** est assure la logistique générale et la gestion des personnels S-P
- 2.3 **Le cadre de santé "PMA"** assure la logistique médicale
- 2.4 **Le pharmacien du SDIS** assure la gestion des P.S.M.aidé par un ambulancier du SMUR d'Angers

3. LES INFORMATIONS

3.1 **au SAMU**

- * Bilan des victimes triées par fax de la fiche "Bilan du TRI" (R227), toutes les 1/2h
- * Bilan des victimes évacuées du P.M.A. par fax de la fiche "Bilan des Evacuations" (R228)
- * Demande de moyens d'accueil spécialisés (brulés, neurochirurgie) supplémentaires

3.2 **au DSM**

- * le moment ou le PMA est opérationnel, avec les moyens mis en oeuvre
- * Bilan des victimes triées, par transmission de la fiche "bilan du TRI" (R227)
- * Bilan des victimes évacuées du P.M.A. par transmission de la fiche "Bilan des Evacuations" (R228)

4. DESACTIVATION DU P.M.A.

Le PMA est désactivé à la demande du DSM lorsque la dernière victime est évacuée

- * l'équipe SMUR "PRE", le cadre de santé, les secouristes CRF rangent le matériel médical
- * les équipiers CRF range le poste "UMP"
- * le pharmacien "PMA" range les PSM

L'équipe "UCS" et l'équipe "PRE" rejoignent le CH de 1° ligne le plus proche

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R214	MEDECIN SMUR "TRI"	

AFFECTATION entrée du P.M.A. = TRI

IDENTIFICATION chasuble blanche marquée MEDECIN-TRI

MISSION mise en oeuvre du TRI
fonctionnement du TRI

1. MISE EN OEUVRE DU POSTE TRI

En règle générale c'est le premier médecin SMUR sur les lieux. Il revient au PMA dès l'installation de celui-ci.

Selon le niveau de plan ORSEC NOVI

Niveau 1 1 médecin SMUR + 1 infirmier SMUR + 1 secouriste CRF 1 sous-officier SP
Niveau 2-3-4 2 médecin SMUR + 2 infirmiers SMUR + 2 secouristes CRF 2 sous-officiers SP

Matériel : Balisage : "TRI", table, Fiches Médicales, bracelet d'identification et sacs vestiaires, fiche "bilan du TRI"

2. FONCTIONNEMENT DU POSTE "TRI"

2.1 Il catégorise les victimes

Dédécé : DCD

Urgence Absolue : U.A.

Urgence Relative : U.R.

Urgence psychologique : U.M.P.

2.2 Il remplit la partie "TRI" de la fiche médicale (FM)

Il précise la lésion principale, et donne la fiche au sous-officier SP

L'infirmier "TRI" aide au bilan

Le secouristes CRF met à jour la fiche "bilan du TRI" (R227)

2.3 Il informe le Médecin-Chef PMA

régulièrement du bilan du TRI en lui transmettant la fiche "bilan du TRI" (R227) chaque fois qu'elle est complète.

2.4 Le sous officier SP "TRI" :

- fixe le bracelet d'identification et

- détache le talon "TRI" de la FM qu'il transmet régulièrement à l'officier "PMA"

- fixe la FM sur la victime

- fait transporter la victime au poste de soins correspondant .

L'équipe de TRI est affecté au PRE lorsque toutes les victimes sont triées.

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R215	MEDECIN SMUR "U.A."	

AFFECTATION poste de soins des victimes U.A

IDENTIFICATION chasuble blanche marquée MEDECIN

MISSION mise en oeuvre de la zone U.A.
fonctionnement de la zone U.A.

1. MISE EN OEUVRE DU POSTE TRI

Selon le niveau de plan ORSEC NOVI

<i>Niveau 1</i>	2 médecins SMUR	2 infirmiers SMUR	1 ambulancier SMUR	2 secouriste CRF
<i>Niveau 2</i>	3 médecins SMUR	3 infirmiers SMUR	1 ambulancier SMUR	4 secouriste CRF
<i>Niveau 3</i>	4 médecins SMUR	4 infirmiers SMUR	2 ambulanciers SMUR	6 secouristes CRF
<i>Niveau 4</i>	5-6 médecins SMUR	5-6 infirmiers SMUR	2 ambulanciers SMUR	8 secouristes CRF

Matériel : Balisage : "U.A.", matériel médical du SMUR, des PSM, postes d'oxygénothérapie

2. FONCTIONNEMENT DU POSTE "U.A."

Il est responsable des soins

Il remplit la partie bilan et soins de la fiche médicale

Il demande l'évacuation de la victime au Médecin-Chef PMA.

Il demande au médecin chef du PMA des renforts si nécessaire

L'équipe UA est affectée à l'EVACUATION médicalisée des dernières victimes "UA"

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R216	MEDECIN S.P. "U.R."	

AFFECTATION **poste de soins des victimes U.R.**

IDENTIFICATION **chasuble blanche marquée MEDECIN**

MISSION **mise en oeuvre de la zone U.R.**
fonctionnement de la zone U.R.

1. MISE EN OEUVRE DU POSTE DE SOINS "U.R."

Selon le niveau de plan ORSEC NOVI

<i>Niveau 1</i>	2 médecins SP	2 Infirmiers SP	2 équipes de sapeurs-pompiers
<i>Niveau 2</i>	3 médecins SP	3 Infirmiers SP	3 équipes de sapeurs-pompiers
<i>Niveau 3</i>	4 médecins SP	4 Infirmiers SP	4 équipes de sapeurs-pompiers
<i>Niveau 4</i>	5 médecins SP	5 Infirmiers SP	5 équipe de sapeurs-pompiers

Matériel : Balisage : "U.R.", matériel médical des médecins SP, des PSM, postes d'oxygénothérapie

2. FONCTIONNEMENT DU POSTE "U.R."

Il est responsable des soins

Il remplit la partie bilan et soins de la fiche médicale

Il demande l'évacuation de la victime au Médecin-Chef PMA

Il demande au médecin chef du PMA des renforts si nécessaire

L'équipe UR est affectée a l'EVACUATION médicalisée des dernières victimes "UA" .

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R217	MEDECIN SMUR "P.R.E."	

AFFECTATION sortie de PMA = PRE

IDENTIFICATION chasuble blanche marquée MEDECIN-PRE

MISSION mise en oeuvre du PRE
fonctionnement du PRE

1. MISE EN OEUVRE DU "PRE"

Selon le niveau de plan ORSEC NOVI

Niveau 1	1 médecin SMUR + 1 secouristes CRF	1 sous-officier SP
Niveau 2-3-4	1 médecin SMUR + 1 secouristes CRF puis 1 équipe de TRI transférée 1 médecin SMUR + 1 infirmier SMUR + 1 secouriste CRF	1 sous-officier SP 1 sous-officier SP

Matériel : balisage : "PRE", table, fiches "bilan des évacuations"

2. FONCTIONNEMENT DU "P.R.E."

2.1 Il décide :

- de l'urgence d'évacuation, du type de moyens à utiliser
- de l'Etablissement de Santé de 1° ligne de destination à l'aide des informations notées sur la fiche médicale et des moyens hospitaliers disponibles

2.2 Il remplit la partie "EVACUATION" de la FM

* **Il garde la fiche médicale** des victimes décédées, des UMP et des Indemnes envoyés au LRI

* **Un secouriste CRF** met à jour les fiches "moyens des E.S. de 1° ligne (R222) et "Bilan des Evacuations" (R228)

2.3 Il informe le Médecin Chef PMA

* du bilan du PRE en lui transmettant les fiches "Bilan des Evacuations" (R228) à chaque fois qu'elles sont remplies.

* lui demande des moyens d'accueil spécialisés supplémentaires (brulés, neuro-traumato) si nécessaire

2.4 Le sous-officier SP "PRE" :

- * Détache le talon "EVACUATION" qu'il transmet à l'officier "PMA"
- * Demande l'évacuation de la victime à l'officier "EVACUATION"
- * Fait transporter la victime, du poste de soins UA ou UR vers le VSAB

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R218	1° MEDECIN SMUR SUR LES LIEUX	

AFFECTATION d'abord sur site, puis au PMA : "TRI"

IDENTIFICATION chasuble blanche marquée MEDECIN

MISSION 1° bilan médical
choix du PMA

1. 1° BILAN MEDICAL

1.1 **Il se présente à l'officier SP ou au médecin SP** présent sur les lieux, dès son arrivée

Il effectue une reconnaissance et évalue :

- l'étendue du site
- le type de sinistre
- le nombre de victimes, la gravité
- la tranche d'âge prédominante
- la pathologie dominante (traumatologie, toxicologie...)
- les risques ambiants (toxique, nucléaire...)

1.2 **Il transmet le bilan d'ambiance au SAMU**

2. CHOIX DU PMA

En concertation avec l'officier SP ou le médecin SP présent sur les lieux

2.1 **Il détermine l'emplacement du PMA**

- PMA dans un bâtiment prédéterminé
- ou PMA à proximité du site sous tente
 - dans ce cas l'emplacement est choisi en fonction des critères :
 - sécurité : hors périmètre de danger
 - accessibilité pour la 1° et la 2° noria
 - possibilité d'installer à proximité VPC, VPMA

2.2 **Il amorce le fonctionnement** avec les moyens de la CAMA et commence le TRI des victimes.

Le 1° médecin du SMUR d'Angers a pris en salle de maintenance du SMUR :

La valise TRI

Le sac de l'avant

Le poste de radio portatif

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R219	PSYCHIATRE DE LA C.U.M.P.	

AFFECTATION poste de soins des victimes U.P. : PUMP

IDENTIFICATION chasuble blanche marquée MEDECIN PSYCHIATRE

MISSION mise en oeuvre du PUMP
fonctionnement du PUMP

1. MISE EN OEUVRE DU PUMP

Selon le niveau de plan ORSEC NOVI

<i>Niveau 1</i>	1 médecin CUMP	1 infirmier et psychologue CUMP	3 équipiers CRF
<i>Niveau 2</i>	2 médecins CUMP	2 infirmiers et psychologues CUMP	3 équipiers CRF
<i>Niveau 3</i>	3 médecins CUMP	3 infirmiers et psychologues CUMP	6 équipiers CRF
<i>Niveau 4</i>	4 médecins CUMP	4 infirmiers et psychologues CUMP	6 équipiers CRF

Dans une zone séparée des postes "UA" et "UR"

Matériel : Balisage : "U.M.P.", matériel des médecins de la CUMP

2. FONCTIONNEMENT DU PUMP

Il est responsable du PUMP

Il remplit la partie bilan et soins de la fiche médicale

Il demande l'évacuation de la victime au Médecin-Chef PMA

Il demande des renforts si nécessaire au médecin chef du PMA

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R220	MOYENS ENGAGES	

SMUR

P R		SMUR de :	Vehicule	Heure appel	Disponible
	UCS	Angers	V.P.C.		
N° 1	UMH 1				
	UMH 2				
	UMH 3				
	UMH 4				
N°2	UMH 5				
	UMH 6				
N°3	UMH 7				
	UMH 8				
N°4	UMH 9				
	UMH 10				

CUMP

P.R.		Heure appel	Disponible
N° 1	Equipe 1		
N° 2	Equipe 2		
N° 3	Equipe 3		
N° 4	Equipe 4		

Croix Rouge Francaise

P.R.		Heure appel	Disponible
N° 1	US CRF 1		
	USP CRF 1		
N° 2	US CRF 2		
N°3	US CRF 3		
	USP CRF 2		
N°4	US CRF 4		

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R221	MOYENS SMUR ANGERS	

Equipe	Véhicule	Médecin	Infirmier	Ambulancier
UCS Samu	V.P.C	Méd. Resp.SMUR	Cadre de Santé	1
	1 jeu 4 valises (<i>salle de maintenance</i>) 1 moniteur-défibrillateur (<i>salle de maintenance</i>) 2 bouteilles O2 de 1000 l 1 boîte "toxiques PMA" (<i>pharmacie salle de maintenance</i>) 1 boîte "médicaments PMA" (<i>réfrigérateur salle de maintenance</i>) 1 Caisse PMA (<i>placard garage</i>) 1 télécopieur mobile 2 E/R portatif Alcatel (<i>salle de maintenance</i>)			
Equipe 1	V.M.L. 1 ou 2	1	1	
	La valise TRI (<i>salle de maintenance</i>) Le sac de l'avant (<i>salle de maintenance du SMUR</i>) 1 E/R portatif Simoco (<i>salle de maintenance</i>)			
Equipe 2	A.R. 1 ou 2	1	1	1
	1 caisse PSM "A" n°0 "matériel biomédical" (<i>Placard garage : mettre le matériel prévu dedans</i>) 2 bouteilles O2 de 3000 l			
Equipe 3	V.M.L. 1 ou 2	1	1	1
Equipe 4	A.R. 1 ou 2	1	1	1
	2 bouteilles O2 de 3000 l			

Noter le nom des personnels dans les cases respectives

0796-PR-PS-01		PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU										09 / 2011			
R222		MOYENS DES E.S. DE 1° LIGNE													
E.S. engagé	P.B	UA					UR								
ANGERS	0	4					8								
	1	8					16								
	2	12					24								
	3	16					36								
CHOLET	0	3				9									
	1	6				18									
	2	9				27									
SAUMUR	0	3				9									
	1	6				18									
Clinique ANJOU	0	2			10										
HAUT-ANJOU		3				9									
Samu 44 NANTES		4					8								
		8					16								
CHATEAU BRIANT		3				9									
ANCENIS		2			10										
Samu 37 CHINON		3				9									
Samu 72 LA FLECHE		3				9									
Samu 79 THOUARS		3				9									

Noter le numéro de la victime dans la case correspondant à l'Etablissement de Santé de 1° ligne et à la gravité

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R223-1	MOYENS DES E.S. D'APPUI SPECIALISE	

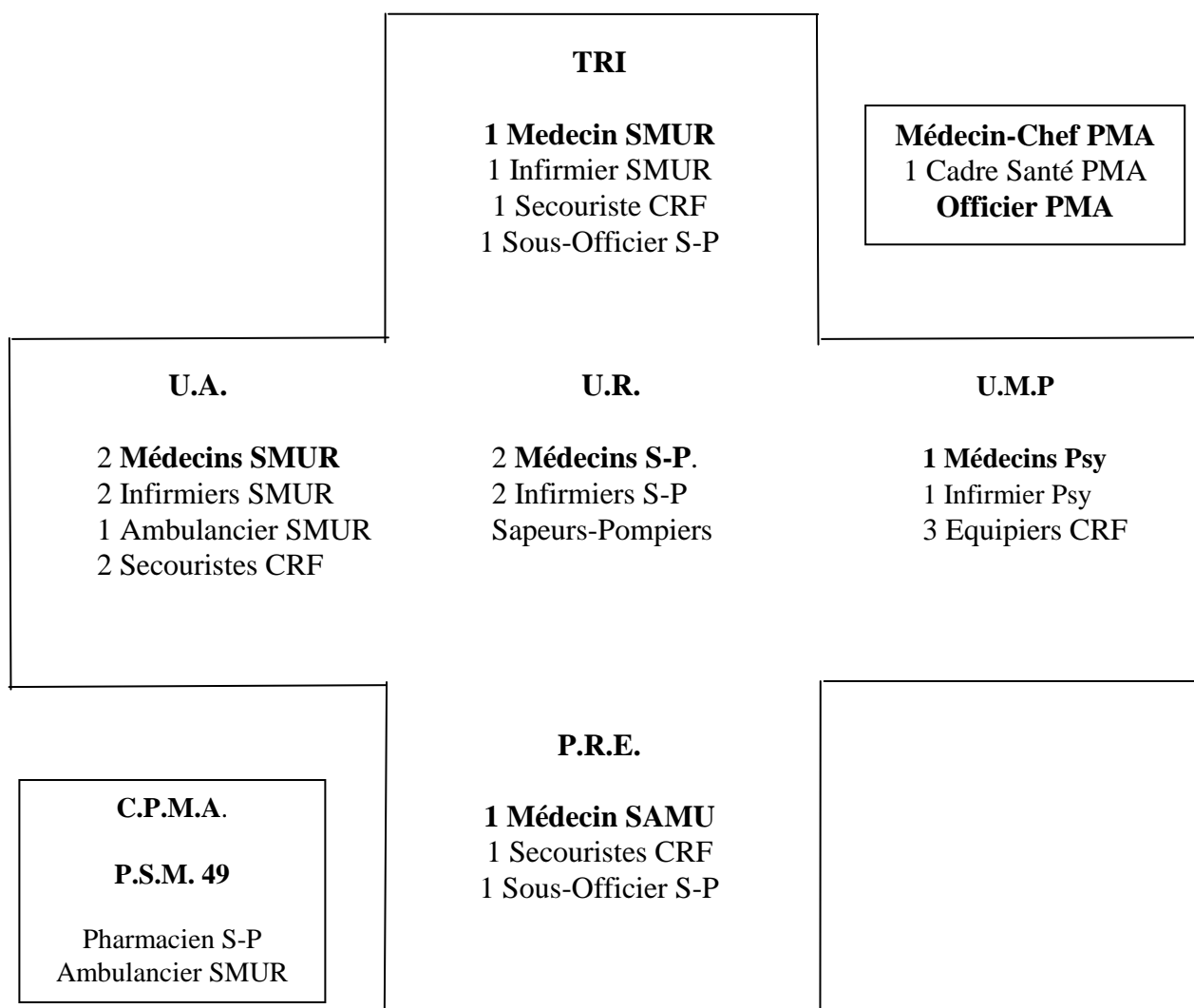
CHU ANGERS	REA CHIR :	REA INF :	REA MED :
	USI NCH :	USI CARDIO :	
CH CHOLET	REA :	USC/USI	
Samu 44 CHU NANTES	REA CHIR :	REA INF :	REA MED :
	USI NCH :	BRULES adultes	BRULES enfants
Samu 35 CHU RENNES	REA CHIR :	REA INF :	REA MED :
	USI NCH :		
Samu 37 CHU TOURS	REA CHIR :	REA INF :	REA MED :
	USI NCH :	BRULES adultes	BRULES enfants
Samu 86 CHU POITIERS	REA CHIR :	REA INF :	REA MED :
	USI NCH :		
Samu 53 CH LAVAL	REA :	USC/USI	
Samu 72 CH LE MANS	REA :	USC/USI	
Samu 79 CH NIORT	REA :	USC/USI	
Samu 85 CH LA ROCHE	REA :	USC/USI	

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R223-2	MOYENS DES E.S. D'APPUI DEPARTEMENTAUX	

	Salle OP	USC/USI	LITS
CH CHOLET	::		
CH SAUMUR			
CLI ANJOU			
CLI ST JOSEPH			
CLI ST LEONARD			
CLI du PARC			
CLI DE LA LOIRE			

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R224-1	LE P.M.A. – NIVEAU 1	

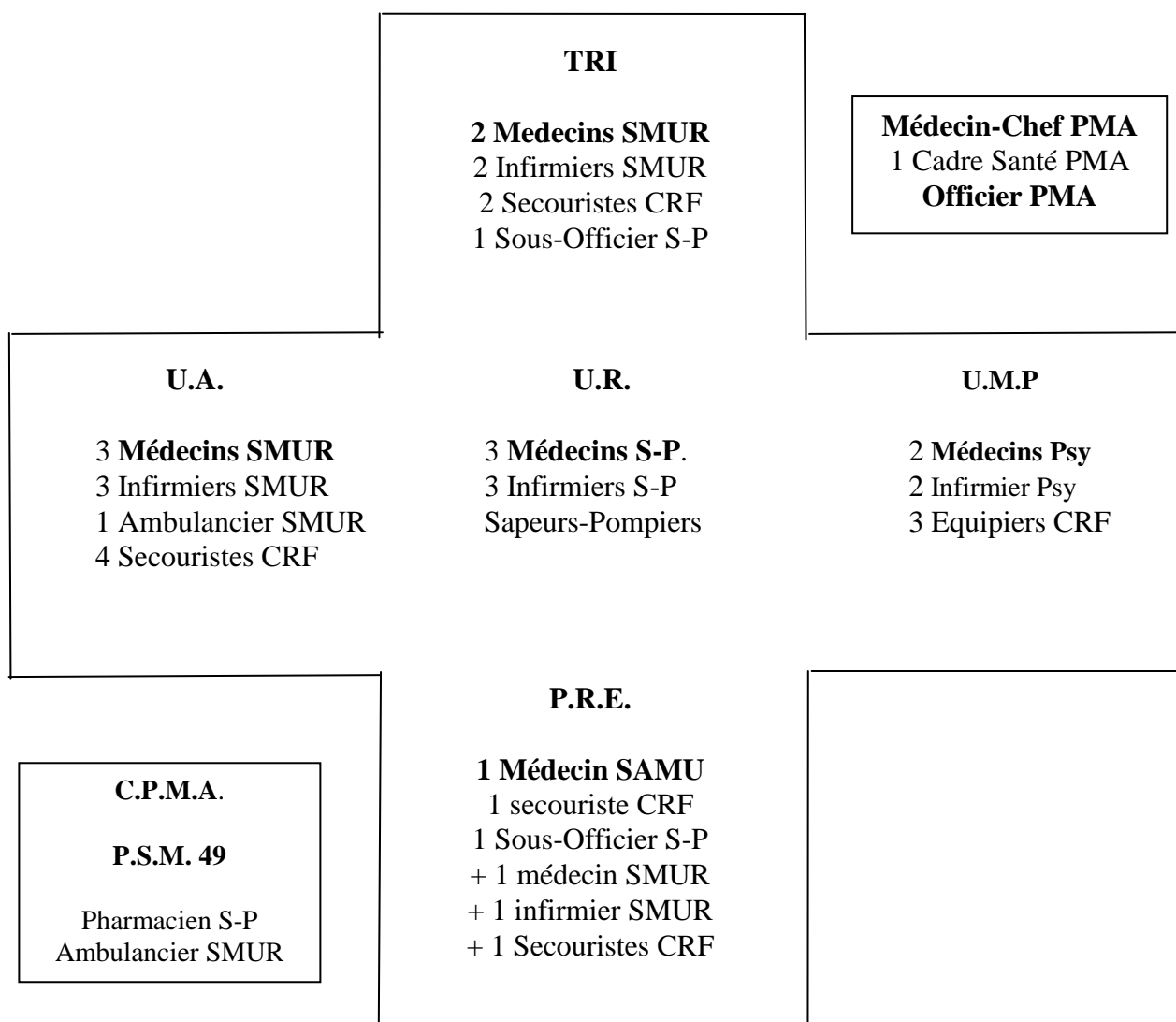
NORIA RAMASSAGE



NORIA EVACUATION

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R224-2	LE P.M.A. – NIVEAU 2	

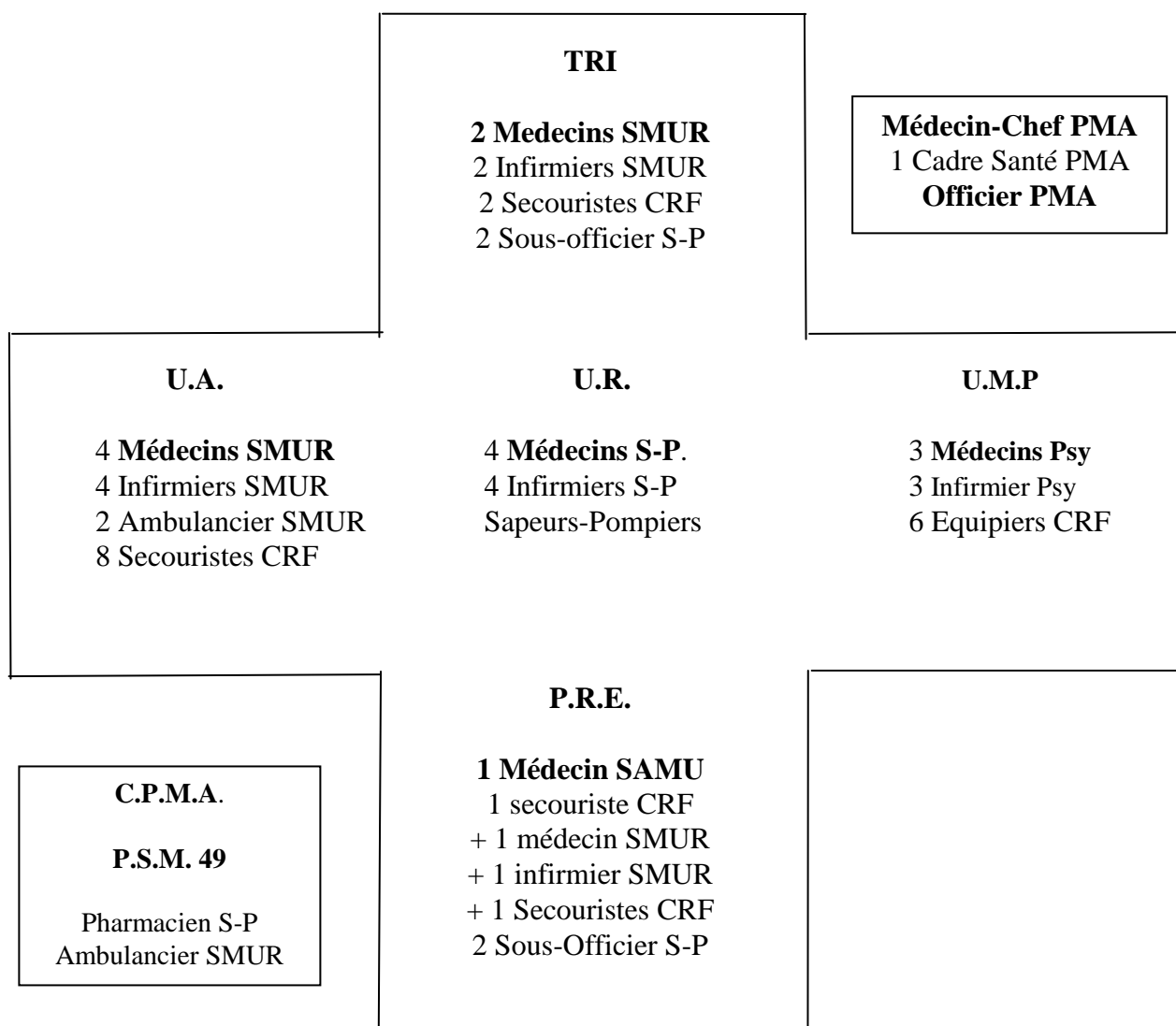
NORIA RAMASSAGE



NORIA EVACUATION

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R224-3	LE P.M.A. – NIVEAU 3	

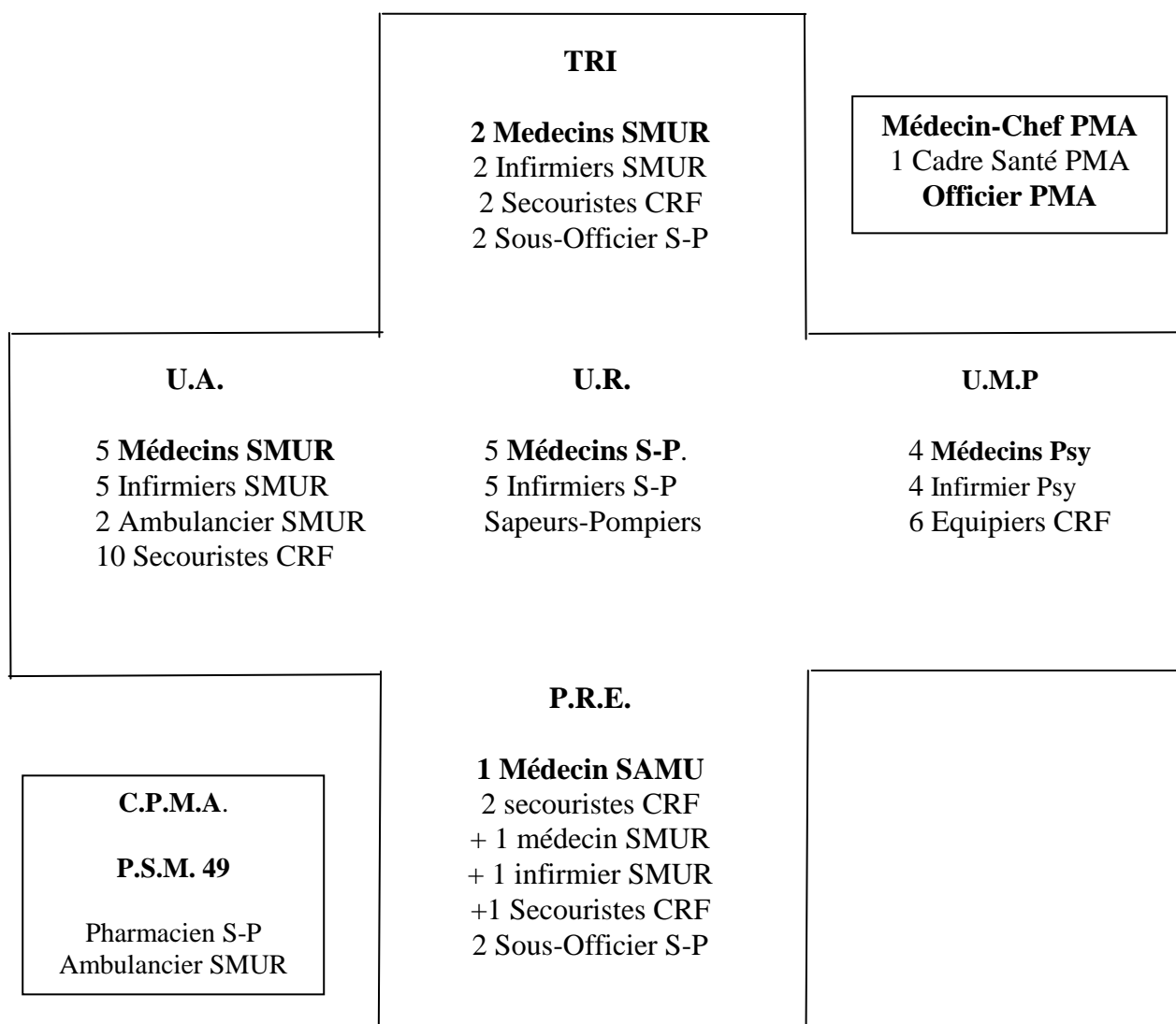
NORIA RAMASSAGE



NORIA EVACUATION

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R224-4	LE P.M.A. – NIVEAU 4	

NORIA RAMASSAGE



NORIA EVACUATION

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R225	LES POSTES DE SECOURS MOBILES 49	

1. GENERALITES

Les Postes Sanitaires Mobiles (P.S.M.):

sont prévus pour être utilisés en situation de catastrophe entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes

Les P.S.M. 49 A et B

- * sont affectés au SAMU 49 du C.H.R.U. d'Angers et placés sous la responsabilité du Chef de service du SAMU pour leur réactualisation, leur entretien et leur utilisation
- * sont engagés systématiquement dans le Plan ORSEC NOVI
- * sont transportés sur les lieux de la catastrophe par le V.P.M.A. du S.D.I.S.

Equipements complémentaires

- * 1 tente UTILIS TM36 avec chauffage
- * 1 groupe électrogène SDMO
- * transportés dans la remorque PMA par les moyens du SDIS

2. COMPOSITION

2 lots : P.S.M. 49 A , P.S.M. 49 B, comprenant chacun 10 caisses numérotées

- 1 Voies aériennes
- 2 Oxygenothérapie
- 3 Voies veineuses - remplissage
- 4 Antiseptiques- remplissage
- 5 Solutés perfusion
- 6 Médicaments
- 7 Pansements
- 8 Champs – gants - instruments
- 9 Matériel divers
- 10 Attelles

P.S.M. 49 A : 1 Caisse Matériel biomédical N° 0 (stockée au SAMU)

- 2 Aspirateurs électriques de mucosités Laerdal
- 2 aspirateurs manuels de mucosités
- 2 Respirateurs Oxylog 2000
- 2 Pousses-seringues
- 8 débilitres d'O2

8 bouteilles de 3000 l d'oxygène

3 ENTRETIEN

Vérification et renouvellement des produits sous la responsabilité du Cadre de Santé du SMUR

- Janvier lot A
- Avril lot B
- Juillet lot A
- Octobre lot B

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 / 2011
R226	LA FICHE MEDICALE	

1. PRESENTATION

Elle est constituée de 3 parties : 1 talon TRI, 1 feuillet principal, 1 talon EVACUATION
Le feuillet principal est divisé en 4 zones : TRI- BILAN- SOINS- EVACUATION

Elle est accompagnée d'un bracelet d'identification

Elle est prénumérotée :

PMA Angers	1 à 50
CAMA Cholet	51 à 70
CAMA Saumur	71 à 90
SAMU	91 à 100

2. UTILISATION

La fiche médicale (FM) et le bracelet d'Identification (BI) sont affectés à une victime au PMA et l'accompagne jusqu'au CH de destination

Au Tri :

- * 1 FM accompagnée d'un BI et d'un sac vestiaire portant le même numéro est affectée à une victime
- * le médecin "TRI" remplit la zone "TRI" de la FM
- * le sous-officier "TRI" note l'identité chaque fois que cela est possible
- * le talon "TRI" est détaché et transmis régulièrement à l'officier "PMA" pour lui permettre la mise à jour du tableau " Bilan des entrées et des sorties du PMA"

Aux zones "UA" , "UR" et "UMP"

Les médecins remplissent la zone "BILAN" et "SOINS" de la FM et complètent l'identité si possible

Au PRE :

- * le médecin-PRE prend connaissance de la FM, décide de la destination de la victime
- * il remplit la zone "EVACUATION" de la FM et la transmet au sous-officier "PRE" qui remplit le talon "EVACUATION"
- * la FM des victimes décédées au P.M.A. ou des UMP renvoyés à domicile est conservée au PRE et transmise au Médecin-Chef PMA

Au moment de l'évacuation :



- * l'officier SP-EVACUATION remplit la case "transport" de la FM et du talon "EVACUATION"
- * le talon "EVACUATION" est détaché et transmis régulièrement à l'officier "PMA" pour lui permettre la mise à jour du tableau "bilan des entrées et sorties du PMA"

0796-PR-PS-01	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU	08 /2011
<i>R227</i>	<i>BILAN DU TRI DU P.M.A.</i>	

P.M.A. à SAMU à :

DCD	U.A.	U.R.		U.M-P

Noter n° victime et **A** (adulte) ou **E** (enfant)

	SAMU 49			
	0796-PR-PS-01	Version 3	08 / 2011	
	PLAN ORSEC NOVI - ANNEXE SAMU SMUR D'ANGERS			

OBJET : règles opérationnelles du SAMU 49 en cas de Plan ORSEC NOVI

DOMAINE D'APPLICATION : En intervention, par les SMUR sur site

SOMMAIRE

Généralités	Missions des SMUR	R201
	Mission de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique	R202
	Le Poste Médical Avancé	R203
Missions	Médecin Chef P.M.A.	R213
	Médecin TRI	R214
	Médecin SMUR - U.A.	R215
	Médecin S-P. - U.R.	R216
	Médecin P.R.E	R217
	1° Médecin SMUR sur les lieux	R218
Divers	Médecin psychiatre de la CUMP	R219
	Moyens SMUR engagés	R220
	Moyens SMUR Angers	R221
	Moyens d'accueil des E.S. de 1° ligne	R222
	P.M.A. – Niveau 1	R224-1
	P.M.A. – Niveau 2	R224-2
	P.M.A. – Niveau 3	R224-3
	P.M.A. – Niveau 4	R224-4
	Les Postes de Secours Mobiles	R225
	Fiche Médicale	R226
	Bilan du TRI	R227
Bilan des évacuations	R228	

DESTINATAIRES : tout personnel du SAMU49

DOCUMENTS LIES : Plan ORSEC NOVI de Maine et Loire - aout 2011

Validation	Approbation
Nom : Dr G. Cavalier - Dr Y Courjault Fonction : Praticiens Hospitaliers Service : SAMU	Nom : Dr J-L Chassevent Fonction : Chef de service Service : Samu